DP2003

Qu’est ce que le 'Mode passage'

1) Qu’est ce que le "Mode passage"

Le "Mode passage" est un mode dégradé du fonctionnement des bornes.
Dans un fonctionnement normal, à chaque passage de badges sur une borne, celle-ci effectue les différents contrôles suivant :

- Appartenance de la carte à l’établissement
- Numéro de carte connu (affecté à une personne)
- Droit de passage de la personne suivant l’heure, le jour, le terminal
- Réservation effectuée (si besoin de réserver)
- Si la personne n’a le droit qu’a un seul passage, vérifier si elle n’est pas déjà passée
- Solde de la personne
- …

Dans le fonctionnement en "Mode passage", il n’y a que le contrôle de l’appartenance à l’établissement qui est vérifiée.
Le "Mode passage" peut-être activé indifféremment sur une borne et pas sur une autre.

2) Procédure d’activation du "Mode passage"

L’activation du "Mode passage" nécessite la carte passe et la clé de la borne (celle-ci s’insère juste en dessous de l’afficheur)
Lorsque la borne est en mode de fonctionnement normal (elle affiche Date Heure et Disponible)

- Tourner la clé, la borne change d’affichage, en bas à gauche il y a un # suivi d’un numéro (exemple #01, #04, #18, …)
- Passer la carte passe sur le lecteur, la borne affiche "Mode passage"
- Tourner de nouveau la clé la borne affiche de nouveau Date Heure et Disponible

NOTE :
Suite à de nombreuses activations involontaire du mode passage et sur les dernières version de programme interne des bornes, il est nécesaire de passer 3 fois la carte passe au lieu d'une seule.

A partir de maintenant tous les passages de carte affichent "Mode passage". Elle n’affiche plus le solde restant, ce qui est normal
Attention si lors du passage il y a un problème (fraude, bourrage plateau, …) nécessitant de couper la borne avec la clé, il faudra de nouveau passer la carte passe lorsque la borne est coupée afin de réactiver le "Mode passage".

3) Procédure de désactivation du "Mode passage"

La désactivation du "Mode passage" nécessite la clé de la borne (celle-ci s’insère juste en dessous de l’afficheur)
Lorsque la borne est en mode de fonctionnement normal (elle affiche Date Heure et Disponible)

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 26/07/2025 14:58
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/17/79/fr/qu’est-ce-que-le-_mode-passage_.html

- Tourner la clé, la borne change d’affichage, en bas à gauche il y a un # suivi d’un numéro (exemple #01, #04, #18, …)
- **NE PAS PASSER** la carte passe sur le lecteur
- Tourner de nouveau la clé la borne affiche de nouveau Date Heure et Disponible

Vous êtes de nouveau dans le mode de fonctionnement normal.

4) Quand utiliser le "Mode passage"

Le "Mode passage" peut-être utiliser quand un problème arrive sur les bornes par exemple :
- Une grosse majorité des cartes passent en carte inconnue
- Une grosse majorité des cartes passent en heure interdite
- En début d’année scolaire, si les droits d'accès ne sont pas encore programmés complètement
- Lors d'une journée porte ouverte
- Un mercredi ou samedi ouvert exceptionnellement
- …

Cette opération permet d’enregistrer de manière classique la liste des cartes passées sur les bornes, permettant ainsi d’éviter une saisie manuelle de celles-ci. Tous les passages seront traités de manière classique, débitant le compte pour les personnes au ticket (payant à chaque passage)

5) Quels contrôles effectuer après avoir eu des passages en "Mode passage" ?

Étant donné que tous les passages ont été autorisés, il est possible de ce retrouver dans les cas suivants :
- Les personnes n’ayant plus assez de crédit seront tout de même passées, celles-ci seront donc en négatif.
- Certaine personne auront pu passer plus d’une fois
- Les personnes n’ayant pas réservé auront pu passer
- Des cartes non attribuées auront pu passer
- …

Pour vérifier et pointer les dysfonctionnements, il faut faire des éditions :
- Liste des personnes en négatif
- Liste des réservations non effectuées
- …

Ces dysfonctionnements sont certes embêtants mais tout de même plus facile à gérer que de faire une saisie manuelle de passage pour tous les usagers du jour.

Attention, les personnes appartenant à une catégorie en débit à la réservation, et ayant réservé seront débités une nouvelle fois.

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 26/07/2025 14:58
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/17/79/fr/qu’est-ce-que-le-_mode-passage_.html

DP2003

Référence ID de l'article : #1078
Auteur : Arnaud
Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:38

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 26/07/2025 14:58
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/17/79/fr/qu’est-ce-que-le-_mode-passage_.html